



Association des résidents  
du LAC-DES-PILES inc.



Crédit photo: Michael Molesworth



# LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES



[www.lacdespiles.org](http://www.lacdespiles.org)

VISITEZ-NOUS!

Édition juin 2015

## Mot du Président

Par *Éric Bergeron*

Chers membres,

Après quelques mois d'absence, je suis heureux d'avoir la chance et le privilège de vous adresser ces quelques mots.

Comme vous le constaterez à la lecture de cette édition du Pilier, il s'est passé beaucoup de choses au sein de votre association au cours des derniers mois.

Depuis quelques mois déjà, l'Association s'est engagée encore plus ouvertement dans sa démarche de protection des zones tant résidentielles qu'aquatique du lac. Nous croyons fermement à la nécessité de tout mettre en oeuvre pour protéger l'environnement exceptionnel du Lac des Piles et ainsi s'assurer que ce plan d'eau situé en zone urbaine puisse continuer à se développer harmonieusement et dans le respect de la nature. Il ne faut pas oublier que nous avons un devoir de conservation envers les générations futures.

Des membres de votre CA ont participé à d'importantes rencontres ce printemps dont une réunion fondatrice du Comité Environnement ainsi que notre rencontre annuelle avec les représentants de la Ville. Ces dernières nous ont permis de réitérer nos préoccupations sur la qualité de l'eau ou sur d'éventuels développements domiciliaires qui pourraient affecter de façon notable la qualité de notre environnement et modifier sensiblement l'écosystème du lac. Vous constaterez, à la lecture de cette édition, tout le travail qui a été fait en ce sens par le biais de compte-rendus de ces deux réunions.

Lors de notre Assemblée générale annuelle du 5 juillet prochain à laquelle je vous invite fortement à prendre part, nous reviendrons entre autres sur ces deux rencontres. Nous tenons à vous entendre : votre opinion est primordiale dans l'élaboration de nos objectifs et des moyens à prendre pour les atteindre. N'oubliez pas que nous sommes votre voix auprès des différents paliers gouvernementaux.

Encore cette année, en ce début de la période estivale, je vous invite à continuer à faire preuve de civisme lors de vos sorties sur l'eau et à respecter les zones d'activité restreinte (ski nautique, wake-board, etc.). Nous avons mis à votre disposition sur notre site web le code d'éthique en format PDF que vous pouvez consulter à votre guise et, si vous louez votre propriété cet été, nous vous prions de l'imprimer et de le fournir à vos locataires. Vous le retrouverez sous l'onglet **Nouvelles** - sous section **Informations, Normes et Sécurité**.

*Bon été à tous et au plaisir de vous  
voir le 5 juillet !*



Crédit photo: Catherine Leduc



**Vous êtes invités à  
l'Assemblée générale  
annuelle de l'Association des  
résidents du Lac-des-Piles.**

**Celle-ci se tiendra le  
dimanche 5 juillet 2015 à 9h  
au Centre communautaire  
Chanoine-Langevin situé au  
4161, 50<sup>e</sup> avenue à  
Sainte-Flore.**

**Veillez prendre note qu'il y  
a un grand stationnement à  
l'arrière de la salle.**

**Nous vous  
attendons en  
grand nombre.**



## Rencontre avec les conseillers municipaux de la Ville de Shawinigan

Par Claude Leclerc

Secrétaire

À chaque année, les membres du CA de votre association rencontrent les autorités municipales afin de discuter des sujets susceptibles d'améliorer la qualité de vie des riverains du Lac des Piles. La rencontre de 2015 a eu lieu le 21 avril dernier en présence de Mme Nancy Déziel, conseillère du district De La Rivière, et de M. Serge Aubry, conseiller du district Des Montagnes. Quelques responsables de dossiers à la Ville se sont joints à la rencontre dont Mme Jescika Lavergne du Service de l'environnement et M. Mathieu Gingras de l'Organisme Bassin Versant St-Maurice. M. Michel Angers est également venu échanger quelques idées à la fin de la rencontre.

Nous avons discuté de 12 préoccupations qui sont le fruit des commentaires reçus de nos membres au cours de la dernière année.

### Voici la liste des sujets abordés à cette occasion :

1. Accès à la grande île et protection de son environnement;
2. État du Rang St-Olivier;
3. État du Chemin du Lac-des-Piles;
4. Accès maritime à la Baie Martin;
5. Développement domiciliaire autour du Lac-des-Piles;
6. Plan directeur de développement durable de la Ville de Shawinigan;
7. Croissance du nombre d'embarcations à moteur;
8. Érosion des berges par les vagues et dépôt de sédiments lors de fortes pluies;
9. Dommages causés par les castors;
10. Rapport de suivi et indicateurs de la santé du lac;
11. Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE);
12. Aménagement d'une nouvelle route dans le secteur St-Gérard.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs des sujets discutés sont en rapport avec la protection de l'environnement et la qualité de vie au Lac des Piles. Nous avons obtenu une confirmation que la grande île est un secteur protégé et qu'aucun développement n'y sera réalisé. Nous avons demandé aux autorités d'améliorer les indications qui interdisent le séjour sur l'île par les vacanciers.

L'état des routes qui donnent accès au lac a été discuté. Le Rang St-Olivier a reçu une couche d'asphalte sur une distance de 700 mètres et le chemin du Lac-des-Piles (côté St-Jean des Piles) a reçu de l'asphalte économique sur une distance de 1,5 km à l'été 2014. Ces améliorations sont très appréciées et nous avons demandé aux représentants de la Ville si d'autres interventions sont prévues à l'été 2015 car ces deux tronçons ont encore besoin d'améliorations. Nous sommes en attente d'une réponse. Des questions ont été soulevées à propos de la construction d'une nouvelle route dans le secteur St-Gérard. Un tronçon de route a été aménagé et nous désirons savoir si cette route se rendra jusqu'au Chemin Laperrière. Nous sommes également soucieux du respect des écosystèmes dans ce nouveau projet d'aménagement qui n'est pas réalisé et supervisé par la Ville. Des vérifications seront faites par la Ville et une réponse nous sera rendue.

L'accroissement des bateaux à moteur a fait l'objet de discussions. De plus en plus de touristes utilisent le Lac des Piles pour la navigation de plaisance. Deux débarcadères sont très utilisés par les touristes qui n'ont pas de résidence au lac. La Marina ainsi que le Camping de la Baie Martin alignent de plus en plus de bateaux à moteur sur les quais et même directement sur les berges (camping). La navigation de plaisance a sa place au lac mais la multiplication des embarcations commence à poser des problèmes de sécurité, de pollution et d'érosion des berges. La Ville est engagée dans une réflexion à ce sujet depuis que le lac est reconnu comme source d'approvisionnement en eau potable pour les habitants du Grand Shawinigan.

Nous avons demandé à la Ville s'il existait un plan directeur de développement durable qui fixe les balises concernant le développement domiciliaire, la protection de l'environnement et des écosystèmes, la préservation de la qualité de l'eau et l'amélioration de la qualité de vie des riverains. Des travaux sont amorcés en ce sens et les membres du CA seront associés de près à la production de ce plan de développement durable. Il a été question de la production de rapports pour le suivi des indicateurs sur la « santé » du lac ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Mme Jescika Lavergne du Service de l'environnement est très au fait des préoccupations environnementales et a manifesté beaucoup d'ouverture en rapport avec nos recommandations. Un mandat précis a été confié par la Ville à Bassin Versant St-Maurice (BVSM) qui réalisera la cueillette de données à l'été 2015, fera un diagnostic à l'automne et déposera un rapport final à la Ville au cours de l'hiver 2016. M. Mathieu Gingras de BVSM est responsable de l'ensemble de la démarche scientifique qui alimentera les travaux à venir. Le CA de votre Association fera partie de cette démarche environnementale.

Finalement, nous avons discuté de la présence de nos amis les castors qui ont causé beaucoup de dommages aux arbres et arbustes en bordure du lac à l'été et à l'automne 2014. Il faut savoir que cette espèce est protégée et que le Ministère de la Faune n'envisage pas d'éliminer ou même de déplacer ces petites bêtes. La ville et le Ministère nous recommandent d'apprendre à cohabiter avec ces riverains et de prendre les mesures pour protéger les arbres et arbustes en bordure du lac. Les castors se nourrissent particulièrement de trembles et de peupliers faux trembles (bois mous). Ils s'attaquent rarement aux arbres classés dans la catégorie des bois francs. Il faut donc protéger la base (tronc) des arbres vulnérables avec de la broche ou autre matériel résistant aux dents acérées des castors. Choisissez des arbres dans la catégorie des bois francs lors de la plantation de nouvelles espèces en bordure du lac.

Plusieurs de ces sujets seront repris lors de la prochaine Assemblée générale de l'Association. Nous inviterons les élus et les responsables de dossiers de la Ville à venir compléter ces informations. Merci aux représentants de la Ville pour leur accueil et aux membres du CA pour leur participation à cette importante rencontre.

facebook



### Association des résidents du Lac-des-Piles

**Suivez-nous sur notre page Facebook** où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le Lac des Piles.

Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

# À vos bandes riveraines !

La végétalisation et la restauration des rives des lacs et cours d'eau

Par Matthieu Beaumont, *Collaboration spéciale*

Lors de la séance municipale du 13 mai 2014, le conseil municipal décidait d'uniformiser les dispositions de la Ville relatives aux bandes riveraines et a alors adopté le règlement SH-1.53 décrétant l'application de la réglementation relative à la protection des rives. Cette réglementation est orientée vers les normes édictées par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.35).

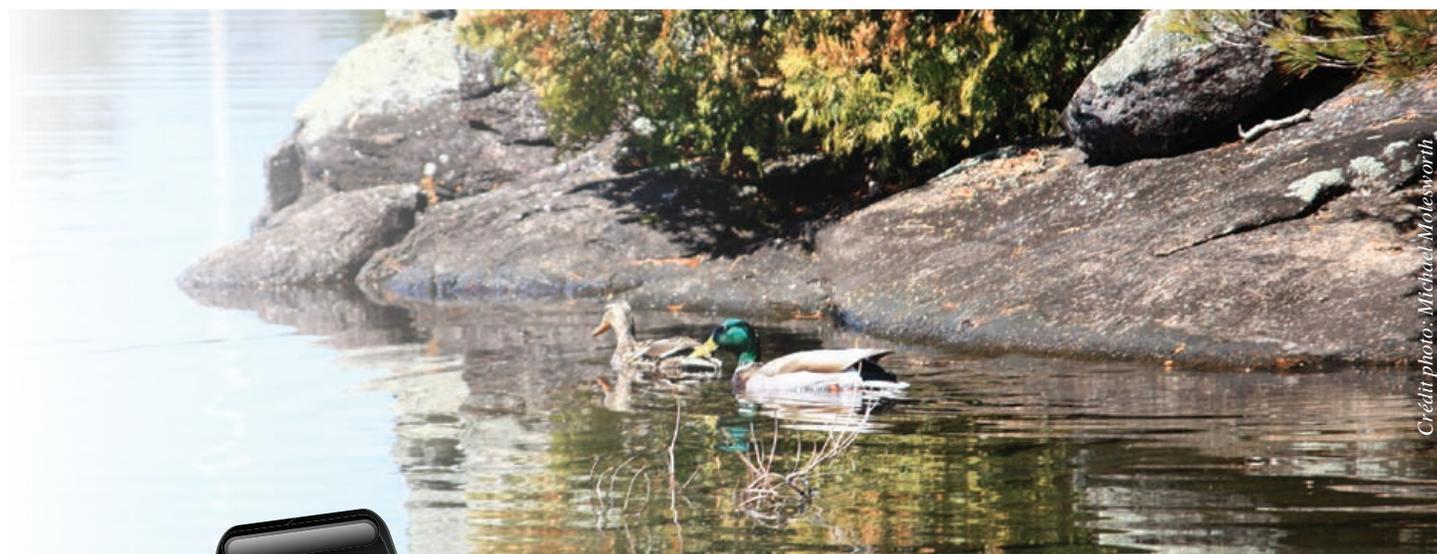
Il a été décrété que la bande riveraine s'étend sur un minimum de 15 mètres aux abords du Lac des Piles et du Lac Canard, de même que le long des rivières St-Maurice et Shawinigan.

Ailleurs, la largeur de la bande riveraine est plutôt établie à 10 mètres (15 mètres lorsque la pente excède 30%). Bien que le règlement sur la végétalisation et la restauration des rives ait été adopté il y a plus d'un an déjà, l'entrée en vigueur des dispositions pénales n'est prévue qu'à l'été 2016.

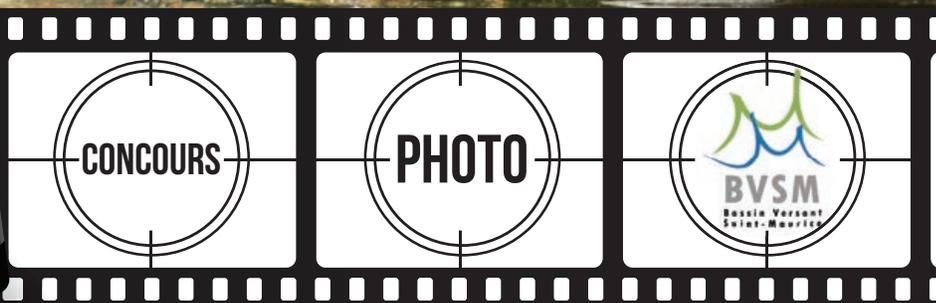
Les contrevenants s'exposeront à une amende minimale de 300 \$ et maximale de 1000 \$ pour une première infraction. Par la suite, la contravention s'élèvera entre 500 \$ et 2000 \$. Pour les entreprises, les amendes débuteront à 600 \$ et pourront atteindre 4000 \$ en cas de récidive.

Cet été, la Ville souhaite accompagner concrètement les propriétaires dans la végétalisation et la restauration de leur bande riveraine par l'entremise de l'Escouade Bleue qui sera présente sur le territoire du Lac des Piles.

Pour de plus amples renseignements sur le détail des dispositions édictées par ce règlement, veuillez consulter le chapitre 10.10 du règlement général de la Ville. Le répertoire des espèces végétales recommandées pour la végétalisation des bandes riveraines est également disponible sur le site de la Fédération interdisciplinaire de la culture ornementale du Québec.



Crédit photo: Michael Molesworth



Bassin Versant St-Maurice présente pour une quatrième année consécutive le concours photographique Vue d'en EAU.

La population est invitée à capturer les plus belles images des milieux aquatiques québécois pour courir la chance de se mériter des prix allant jusqu'à 2000\$ en argent ainsi que des chèques-cadeaux et bons d'achats d'une valeur de plus de 3000\$ !

La date limite d'inscription au concours est le **3 juillet 2015**.

Visitez le: [www.bvsm.ca/concours-vue-den-eau](http://www.bvsm.ca/concours-vue-den-eau) pour connaître tous les détails du concours.

Bonne chance à tous !

**Vue d'en EAU**  
Un concours de photo  
à l'initiative de



# La pollution lumineuse : petit guide d'éclairage en milieu naturel

Par Catherine Leduc, *Directrice des communications*

Lorsque l'on réside autour d'un lac, nous devons avoir conscience du fait que notre propriété fait partie du paysage d'autrui. Logiquement, ce constat devrait nous amener à veiller à ce qu'elle s'intègre le mieux possible à ce paysage afin que la « vue » dont profitent les résidents des alentours ne s'en trouve pas dénaturée.

De jour, cela va de soi pour la plupart d'entre nous. Toutefois, quand vient le soir, on a peut-être tendance à oublier plus facilement cette idée et cela peut se traduire par une utilisation malhabile ou exagérée de l'éclairage extérieur.

C'est vrai qu'il n'est pas si facile de bien doser l'éclairage autour de sa résidence, et ce, particulièrement quand on côtoie de près la nature. Les conséquences d'un éclairage inapproprié peuvent cependant être importantes : la disparition du ciel étoilé, la dénaturalisation ou l'urbanisation du paysage nocturne, des impacts divers sur la santé de la faune, la flore et même des humains. Enfin, il y a aussi toute l'énergie que l'on consomme sans nécessité, la ressource gaspillée.

À la lumière de ceci : *Comment pouvons-nous contribuer à réduire la pollution lumineuse autour du lac?* Je vous propose quelques idées, trucs et pistes de réflexions visant à faire évoluer les mentalités en ce qui a trait à nos habitudes d'éclairage.

## 1- En veillant à choisir la source lumineuse et l'intensité adéquates à l'égard de ses besoins réels en éclairage

L'éclairage que j'utilise est-il surpuissant ? Est-il nécessaire que cette zone de mon terrain soit si fortement éclairée? Puis-je réduire le nombre de sources lumineuses ? Ai-je déjà observé l'impact lumineux de ma résidence vue du lac ? De simples ajustements peuvent parfois faire une grande différence.

## 2- En positionnant ses luminaires stratégiquement, de manière à ne pas éblouir ou gêner le voisinage

Dans certaines baies et secteurs plus densément peuplés du lac, les rives sont assez rapprochées l'une de l'autre. Lorsqu'un éclairage est positionné en bordure du lac, il peut gêner, voire éblouir le voisinage et transformer l'expérience apaisante de la contemplation nocturne du lac en une expérience irritante et urbanisée. Pensons à diriger nos éclairages vers le bas plutôt que vers le ciel ou le lac. Une source lumineuse placée à proximité du lac est automatiquement réfléchi à la surface de celui-ci, doublant ainsi l'effet de clarté. Prenons conscience des impacts que peuvent avoir le positionnement et l'intensité des éclairages que nous choisissons sur l'environnement qui nous entoure.

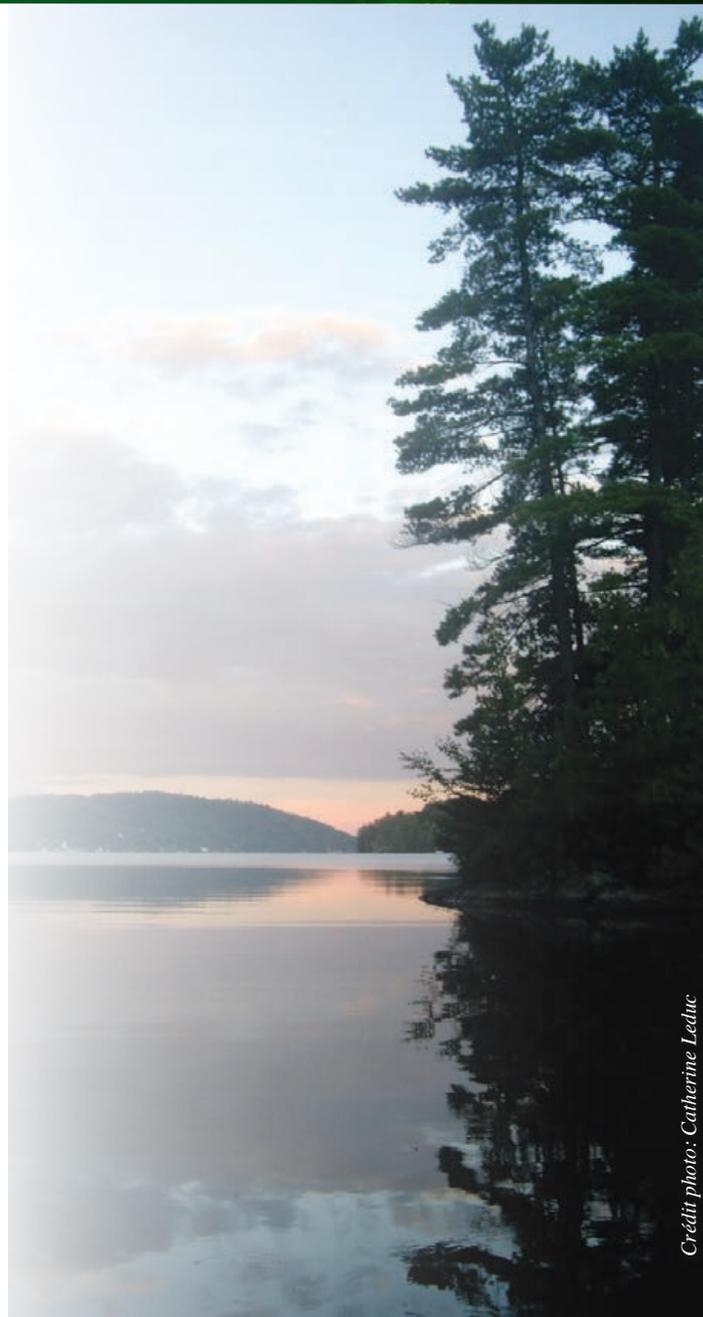
## 3- En s'abstenant d'éclairer un lieu en dehors des moments où cette illumination est nécessaire

Que ce soit par le biais d'un système de minuterie ou par l'utilisation de détecteurs de présence, essayons de réduire au minimum la lumière lorsque celle-ci n'est pas requise.

## 4- En faisant des choix d'éclairage décoratif respectueux de l'environnement et du paysage nocturne

Choisir des verres plats plutôt que des verres courbes, éclairer plus faiblement pour éviter l'aveuglement causé par le contraste trop intense entre une zone éclairée et une zone sombre.

*Enfin, rappelons-nous que les choix que nous faisons en matière d'éclairage ont non seulement des conséquences sur l'environnement, mais aussi sur la qualité de vie de nos voisins... et sur la nôtre !*



Crédit photo: Catherine Leduc



Crédit photo: Michael Molesworth

## Des nouvelles du Comité Environnement

Par Matthieu Beaumont

*Collaboration spéciale*

Le 16 mai dernier avait lieu la rencontre fondatrice du Comité Environnement du Lac des Piles. La création d'un tel comité avait été proposée à l'Assemblée générale annuelle de 2014 suite aux inquiétudes soulevées par des membres en ce qui a trait à l'absence de concertation sur les enjeux environnementaux au lac. Lors de cette première rencontre à laquelle ont participé une quinzaine de résidents, une charte édictant la mission du comité a été adoptée. Selon cette charte,

« Le Comité Environnement est un regroupement citoyen, démocratique et rassembleur ayant pour mission d'assister l'Association des résidents du Lac-des-Piles dans son mandat de promouvoir la protection de l'environnement et d'améliorer l'appréciation de ce milieu de vie par ses riverains ainsi que par l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs. Préoccupé par les facteurs et conditions susceptibles de menacer l'environnement du Lac des Piles, le comité s'engage à mettre en œuvre des actions visant à promouvoir la protection et la mise en valeur des écosystèmes du lac et de ses environs. »

### Cette première rencontre nous a permis de cibler différentes problématiques qui préoccupent les résidents du lac. Parmi celles-ci, notons :

- l'apport de sédiments causé par le mauvais entretien des routes et des fossés;
- la gestion des bandes riveraines;
- la mise à niveau des installations septiques;
- le développement domiciliaire et l'aménagement du territoire;
- la cohabitation des différents types d'embarcation sur le lac;
- l'accessibilité au lac pour les utilisateurs non résidents;
- la capacité de support du lac;
- la conservation du territoire;
- les changements climatiques;

Il fut également intéressant de constater que la perception vis-à-vis les problématiques du lac variait selon le secteur habité par les résidents présents et leur utilisation du lac. Par exemple, les résidents habitant dans les baies semblent généralement moins préoccupés par les vagues des wakeboat que ceux habitant en face de la zone réservée aux activités nautiques. D'autre part, les usagers de sports nautiques semblent davantage préoccupés par les comportements des non résidents utilisant le lac pour les activités de plaisance. À la lumière des discussions ayant eu cours lors de cette rencontre et devant l'ensemble des enjeux auxquels le lac fait face, il semble évident que la force du Comité Environnement résidera dans la concertation et la diversité des membres qui le constitueront.

Au cours de la prochaine année, le comité travaillera en collaboration avec la Ville et Bassin Versant St-Maurice afin d'élaborer et présenter un plan d'action d'avant-garde soucieux de préserver la qualité de vie exceptionnelle que l'on retrouve au Lac des Piles. Cet été, Bassin Versant St-Maurice réalisera des activités terrain afin de dresser le portrait et le diagnostic de l'environnement du bassin versant du lac. Ce mandat s'inscrit dans un processus d'élaboration d'un plan directeur de lac qui devra être déposé en prévision de la refonte du schéma d'aménagement de la Ville. Il s'agit ici d'une opportunité d'approfondir les connaissances scientifiques de notre territoire et d'initier une réflexion sur la vision que les résidents souhaitent se doter pour protéger cet environnement. L'AGA de l'association de cet été sera une occasion pour discuter du dossier de plan directeur ainsi que du mandat qu'on souhaite donner au Comité Environnement.

De plus, pour une troisième année consécutive, la Ville aura recours à l'Escouade Bleue afin de sensibiliser les riverains et les plaisanciers sur les enjeux qui concernent la ressource en eau. Cet été, les activités de l'Escouade Bleue seront davantage orientées vers le Lac des Piles. N'hésitez pas à les rencontrer pour discuter avec eux, leur faire part de vos questionnements ou de vos inquiétudes afin qu'il puisse être en mesure de bien comprendre les perceptions et les valeurs que les résidents partagent.



Crédit photo: Michael Molesworth

# RAPPEL!

## RENOUVELLEMENT de votre adhésion

Par Catherine Leduc

*Directrice des communications*

Il est encore temps de renouveler votre statut de membre à l'Association des résidents du Lac-des-Piles.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale du 5 juillet prochain, vous devez avoir payé votre cotisation annuelle. Celle-ci s'élève à 35\$ et inclut l'abonnement au Pilier par courriel. Calculez 5\$ de plus si vous souhaitez recevoir la version papier du journal.

Si toutefois vous aviez égaré ou n'aviez pas reçu le formulaire d'adhésion qui a été envoyé à l'ensemble des résidents en mars dernier, sachez que vous pouvez maintenant le trouver en ligne sur le site de l'association. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer en tout temps avec le CA de l'Association à l'adresse [info@lacsdespiles.org](mailto:info@lacsdespiles.org)

L'adresse postale à laquelle vous devez envoyer le formulaire et votre paiement par chèque est :

**Association des résidents  
du Lac-des-Piles**  
Casier postal 10201  
Grand-Mère, Québec  
G9T 5L3

Donnez-vous une voix au sein de l'Association et prenez part aux discussions qui ont cours en ce qui concerne les divers enjeux au Lac des Piles !

**Au plaisir de vous rencontrer  
le 5 juillet.**

## Pour devenir membre de l'association:

40 \$ pour adhésion par la poste ou 35 \$ pour adhésion par courrier électronique, casier postal 10 201, Grand-Mère, G9T 5L3 ou par courrier électronique info@lacdespiles.org

## Merci à nos commanditaires

### Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété ?  
Si oui combien vaut-elle?  
Estimation gratuite.

**RE/MAX** Équipe Serge Laroche  
Agent Immobilier Affilié,  
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,  
819-537-5000

\*Sur la photo, il y a Serge Laroche et Linda Gauthier.

**RONA**

**H. MATTEAU**

Grand-Mère  
Shawinigan  
St-Tite  
Trois-Rivières  
(secteur Cap)  
Nicolet  
Gentilly

*Partenaire de votre réussite !*

**Sgs Sport Marine**  
Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec  
124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby  
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)  
Téléphone : 450 777-1101 / simon@sgsportmarine.com  
www.sgsportmarine.com



**Desjardins**  
Caisse de la  
Vallée-du-Saint-Maurice

*fier partenaire  
de notre communauté !*



Michel Angers  
Maire de Shawinigan

VILLE DE  
**SHAWINIGAN**

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
CP 400  
Shawinigan Qc G9N 6V3  
Téléphone : 819 536-7200  
www.shawinigan.ca



**PEPINIERE  
DU PARC**

Renée Soucy, associée  
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager  
reneesoucy@pepiniereduparc.com

819-532-2068  
www.pepiniereduparc.com

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, G0X 1N0



**AUBERGE AUX  
GOGLUS**  
RESTAURANT-GÎTE

fine cuisine du terroir  
apportez votre vin  
819 538-3070

aubergeauxgoglus.com

**LES Quais**  
TRADITIONNELS

850, 2<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère (Québec) G9T 2X5  
Tél. : 819 538-0880  
Cell. : 819 698-5154

quais.traditionnels@gmail.com  
www.quaistraditionnels.com

DANIEL ST-PIERRE  
PROPRIÉTAIRE

**LE SPECIALISTE**

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

**GARAGE STE-FLORE 1999 INC.**  
3320 - 50<sup>e</sup> Avenue  
Grand-Mère, QC  
G9T 1A3

Guy Tessier & Josée Durocher  
Propriétaires

Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466

Éric Bergeron  
Franchisé - Propriétaire



**Groupe Éric Bergeron**

1235, avenue de Louisbourg Téléphone: (819) 233-4591  
Bécancour, QC Cellulaire: (819) 448-4059  
G9H 1T3 Téléc.: (819) 233-4599

Courriel: ericbergeron@me.com

**excavations R.M.G. INC.**  
RBO: 2200-4250-51  
René Ricard  
PRÉSIDENT  
(819) 538-8265

Tél.: (819) 538-2282  
Cell.: (819) 536-9008  
Fax: (819) 538-6272  
3389, 4<sup>e</sup> Rue, Grand-Mère  
(Québec) G9T 5K5

• Excavation: industrielle, commerciale et résidentielle  
• Location de machinerie lourde • Travaux forestiers

**SUBWAY**

Bon été!  
Soyez prudents !



7975, boulevard des Forges  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Y 1Z5  
Tél.: 819-378-6677  
Téléc.: 819-378-6561  
info@multi-energie-best.com

une  
approche globale

MÉCANIQUE | TECHNOLOGIES | MAINTENANCE | ÉNERGIES



**Angeline**  
BAR RESTAURANTE

Pâtes Fraîches, Pizzas, Calzones

313 rue des Forges, Centre-ville, Trois-Rivières 819 372-0468  
www.angelinerestaurant.com



**STATION  
ROSE DES VENTS**

PEGGIE LACERTE PROPRIÉTAIRE

4300, 4<sup>e</sup> rue, Grand-Mère (Québec) G9T 5K5  
819-533-6084 F 819-533-6080  
rosedesvents@bellnet.ca

DÉPANEUR - ÉPICERIE - COMPTOIR CRÈME GLACÉE - ESSENCE

**Vous êtes en affaires?**

Vous voulez élargir ou consolider  
votre clientèle?

Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs?

➤ Rien de plus simple! ◀

Des espaces publicitaires sont disponibles  
dans Le Pilier

Contactez-nous : journal.pilier@lacdespiles.org



**STE-FLORE**

Patrick Ladouceur

5401, 35<sup>e</sup> Rue  
Grand-Mère, Qc  
G9T 3N5

Info & Réservation : 819 533.4555  
Télécopieur : 819 533.3959  
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca